

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1861.

Crédits supplémentaires et extraordinaires aux Budgets du Ministère de l'Intérieur, pour les exercices 1860 et 1861 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MULLER.

MESSIEURS,

Le projet de loi, sur lequel la section centrale m'a chargé de présenter un rapport, n'a rencontré aucune opposition.

Seulement, la 1^{re} section a exprimé le regret, à propos des 6,000 francs demandés pour supplément de travaux à l'administration provinciale du Limbourg, que l'architecte, auteur du devis des constructions annexées à l'hôtel provincial, n'ait suffisamment vérifié ni la profondeur que devaient avoir les fondations, ni l'étendue des terrains à acquérir pour l'agrandissement de l'édifice : inadvertance qui est la cause du déficit auquel il faut parer aujourd'hui.

Une autre section, la 4^{me}, émet le vœu qu'autant que possible les crédits supplémentaires ou extraordinaires ne soient plus désormais présentés dans les derniers jours des sessions législatives, afin qu'on puisse les examiner avec plus de soin et de maturité.

Enfin, la 6^{me} section s'est plainte de l'élévation de la dépense qu'entraînent les déplacements des membres de la commission royale des monuments.

Les 2^{me}, 3^{me} et 5^{me} sections ont adopté le projet de loi sans observation, et la section centrale vous propose, à l'unanimité, d'y faire également un accueil favorable.

Le Rapporteur,

C. MULLER.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi n^o 154.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. MULLER, DE FRÉ. J. JOURET, DE RENESSE, D'HOFFSCHMIDT ET VANDER DONCKT.